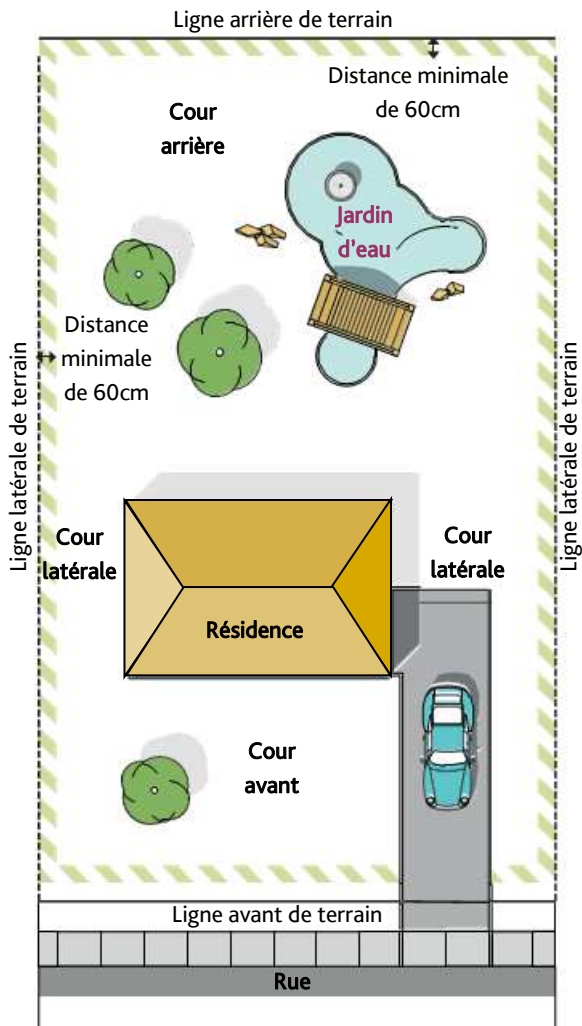


CROQUIS 1

Permis requis si PIIA ou zones de contraintes

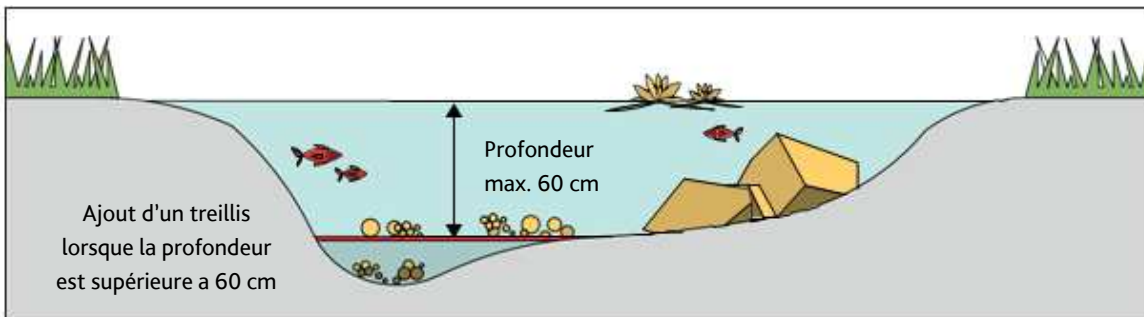


NORMES APPLICABLES

IMPLANTATION AUTORISÉE DANS :	Cour arrière; Cour latérale; Cour avant ou avant secondaire;
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES AVANT, LATÉRALES OU ARRIÈRE	60 cm
PROFONDEUR	L'eau ne peut avoir une profondeur supérieure à 60 centimètres à moins qu'un treillis soit installé à l'horizontale à cette profondeur ou moins.

- Localisation non autorisée
- Distance minimale de dégagement
- Limites du terrain

CROQUIS 2



Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le www.ville.levis.qc.ca/311



MISE EN GARDE : Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.